



# PRÉFET DE LA DRÔME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Cabinet  
Bureau de la Représentation de l'État  
pref-decorations@drome.gouv.fr

## Calendrier prévisionnel 2024 des journées et cérémonies nationales pour lesquelles un pavoisement est requis

MARS	Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc <sup>(■)</sup>	Mardi	19 mars
AVRIL	Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation*	Dimanche	28 avril
MAI	Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 <sup>(■)</sup>	Mercredi	8 mai
	Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schumann du 9 mai 1950 ( <b>pavoisement aux couleurs nationales et aux couleurs de l'Union européenne</b> )	Jeudi	9 mai
	Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions	Vendredi	10 mai
	Fête nationale de Jeanne d'Arc	Dimanche	12 mai
	Journée nationale de la Résistance <sup>(■)</sup>	Lundi	27 mai
JUIN	Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine <sup>(■)</sup>	Samedi	8 juin
	Journée nationale commémorative de l'appel historique du G <sup>ral</sup> De Gaulle du 18 juin 1940 à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi <sup>(■)</sup>	Mardi	18 juin
JUILLET	Fête nationale	Dimanche	14 juillet
	Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France <sup>(■)</sup> Cette journée est fixée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'hiver à Paris, si ce jour est un dimanche ; sinon, elle est reportée au dimanche suivant.	Dimanche	21 juillet
SEPTEMBRE	Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives <sup>(■)</sup>	Mercredi	25 septembre
NOVEMBRE	Armistice du 11 novembre 2018, commémoration de la victoire et de la paix et hommage à tous les morts pour la France <sup>(■)</sup>	Lundi	11 novembre
DECEMBRE	Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie <sup>(■)</sup>	Jeudi	5 décembre

Certaines de ces cérémonies donnent lieu à la lecture d'un message de Monsieur le Président de la République ou de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants <sup>(■)\*</sup>. Le contenu de celui-ci est transmis dans les meilleurs délais par courrier électronique aux adresses dédiées fournies par les communes au même titre que les notices de pavoisement. Par ailleurs, l'ensemble des informations sera consultable concomitamment sur le site internet de la préfecture de la Drôme.

↳ [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Citoyenneté et élections](#) > [Devoir de mémoire](#) > [Cérémonies et commémorations](#) > (...)

<sup>(■)</sup> Un message du/de la secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire est diffusé à l'occasion des journées nationales suivies d'un (■), pour être lu lors des cérémonies.

\* Seule communication lors de cette journée, le message commun des associations de déportés.